

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 2293

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 14**

À l'alinéa 11, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« le »

les mots :

« les deux membres du ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le fait de proposer un embryon à la recherche doit faire l'objet d'une acceptation venant des deux membres du couple.